

opinions, un sage opuscule de M. Nolhac (1), et une brochure de M. Ponchon (2). Ces deux pièces de plus au procès méritent d'être étudiées et ne manquent pas de bonnes raisons, quoique, suivant nous, la vérité absolue ne soit pas de leur côté. Il faut bien dire aussi que les *novateurs*, comme les appelle M. Ponchon, n'y vont pas de main-morte, et bouleversent, améliorent tout à leur aise un pays qui, par la nature du sol et par celle des habitudes, nous semble un peu rebelle aux théories que l'on met en avant. Est-il possible, est-il si aisé d'en finir brusquement avec le passé ? Peut-on obtenir d'un jour à l'autre les brillants résultats qu'on se promet ? Nous ne le pensons pas. Mais faut-il, parce qu'il y a là une grande cause de lucre matériel, laisser subsister tout entier un état de chose qui exerce une si fâcheuse influence sur la vie physique et morale des populations de la Dombes ? pas davantage.

Quelque parti que l'on prenne dans cette importante discussion, il est utile certainement que des hommes qui peuvent parler, non pas en simples théoriciens, mais en praticiens exercés, viennent apporter le fruit de leurs lumières et de leur expérience. MM. Nolhac et Ponchon, tous deux propriétaires dans la Dombes, pourraient se présenter comme tels ; ils ont sûrement droit d'être écoutés.

(1) *Observations sur quelques mémoires lus à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Trévoux, relativement aux étangs de la Dombes, et sur la raison de l'existence de ces étangs* ; Lyon, L. Perrin, in-8°.

(2) *De la Dombes agricole, des ses étangs, et des novateurs* ; Lyon, Pélagaud et Lesne, in-8°.